

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 29 JANVIER 2024

DATE DE CONVOCATION :

23/01/2024

DATE DU CONSEIL :

29/01/2024

DATE D’AFFICHAGE :

02/02/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 janvier 2024, s’est réuni à l’Espace Rosa BONHEUR - Salle Hélène Ranno en séance publique, sous la présidence de Monsieur François BOUCHART, Maire,

Conseillers en exercice : 35

Délibération n°01/2024 à n°07/2024

Présents : 30

Votants : 35

Délibération n°08/2024

Présents : 29

Votants : 34

Délibérations n°09/2024 à n°10/2024

Présents : 30

Votants : 35

Je vous adresse à nouveau tous mes vœux pour cette nouvelle année ; nous pouvons encore le faire, le mois de janvier n’est pas encore échu.

Tous mes vœux de santé, de bonheur, de réussite dans vos projets.

Étaient présents : M. BOUCHART, M. ZERDOUN, MME TATI, M. BIANCHI, MME GUEZODJE, M. VASSARD, M. TEFFAH, MME AMARA, MME HALLER, M. VASSEUR, MME LEXILUS, MME CELANIE, M. MEHOU-LOKO, M. IGLESIAS, MME ZERBIB, MME DHABI, MME DOHERTY, M. BARBE, M. MILLEVILLE, M. SCHULZ, MME NICOLAS, MME THOREZ, M. DJEBARA, M. THIERCY (exception faite de la délibération n°08/2024), MME FUCHS, M. CHAUVE, M. OLIVIERI, M. TAN, MME FOURNEAU-CHICHE, MME BOSSIS,

Absent(es) ou excusé(es) : M. THIERCY (pour la délibération n°08/2024),

Absent(es) représenté(es) : MME ARAMIS (représentée par M. BOUCHART), M. HOUAREAU (représenté par MME HALLER), M. MEHOU-LOKO (représenté par M. VASSEUR), M. BLONDIN (représenté par M. ZERDOUN), MME PRIEST GODET (représentée par MME ZERBIB).

Madame ZERBIB a été élue secrétaire de séance, à l’UNANIMITÉ.

* * * * *

QUORUM

Présents : 30

Représentés : 5

Absents non-représentés : 0

Votants : 35

* * * * *

Décisions prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal a accordé à Monsieur le Maire en application de l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, communiquées aux conseillers municipaux.

160/23	Centre de Mer Bellevue (PEP 86) - Signature d’une convention pour un mini-séjour à la Tranche-sur-Mer (Vendée) pour la période du 22 au 26 juillet 2024 pour un groupe de 7 jeunes de 11 à 17 ans. Le montant du séjour s’élève à 2015 euros TTC
--------	--

161/23	Société Arpège - Signature d'un contrat de service de mise à disposition des logiciels FULL SAAS et de maintenance. Le contrat de service est conclu au prix forfaitaire annuel de 44 620,05 euros TTC et pour la maintenance de 2194,73 euros TTC. Le contrat prend effet au 1er janvier 2024 pour une durée d'un an et il peut être renouvelé par période d'un an par tacite reconduction sans pouvoir excéder 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028
162/23	Signature de deux conventions de financement avec le Conseil Départemental de Seine-et-Marne - Service d'accueil Familial et Petite Crèche "Le Petit Prince" en vue d'aider au fonctionnement de l'établissement d'accueil des jeunes enfants. Pour 2023 les subventions s'établissent à 85 712,55 euros pour le service d'Accueil Familial et de 9 506,18 euros pour la Petite Crèche.
163/23	Association Départementale des Restaurants du Cœur - Relais du cœur de Seine-et-Marne - Signature d'une convention de mise à disposition gratuite de locaux sis 2/4 rue Antoine Lavoisier (Avicenne) avec l'association pour l'année 2024. La convention est conclue à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024.
164/23	Société Editions DALLOZ - Signature d'un contrat de mise à disposition d'un logiciel de ressources juridiques - DALLOZ collectivités L'intégrale. Le contrat est conclu du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour un montant annuel de 10 381,18 euros TTC
165/23	Participation financière des familles à la visite de l'exposition "L'Odyssée Lumineuse" au Parc Floral organisée par le Centre Social et Culturel "Les Airelles" le mercredi 27 décembre 2023. Le coût total de la sortie pour un groupe de 55 personnes s'élève à 987,50 euros soit 18,63 euros par personne
166/23	Société SOGELINK - Signature de l'avenant portant changement du nom du titulaire, la société ILTR, par la société SOGELINK à compter du 7 janvier 2024 - Remplace et annule la décision du Maire n°16/2020 concernant le contrat de service établi avec la Société ILTR
167/23	Société SOGELINK - Signature du contrat de service concernant le module TLPE (informatique), pour un montant annuel de 1296 euros TTC. Le contrat prend effet au 1er janvier 2022 pour une durée d'un an et peut-être renouvelé tacitement par période successive d'un an pour une durée maximale de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2025
168/23	Société CEGAPE - Signature d'un contrat de maintenance INDELIN (Ressources Humaines) pour un prix forfaitaire annuel de 2812,80 euros TTC. Le contrat prend effet au 1er janvier 2024 pour une durée d'un an et il peut être renouvelé par période d'un an par tacite reconduction sans pouvoir excéder 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027
170/23	Unité de Développement Des Premiers Secours de Seine-Saint-Denis -Signature d'une convention de couverture sanitaire à l'occasion du "Conte lumineux de Noël", le samedi 2 décembre 2023, pour un montant de 300 euros TTC
171/23	Compagnie d'assurance la Smacl - Signature de l'avenant n° 5 au contrat d'assurance "Flotte Automobile" de la ville de Roissy-en-Brie. Changements intervenus dans le contrat en 2023 entraînant une baisse de la cotisation annuelle, d'un montant de 1093,81 euros TTC
172/23	Entreprise LES ATELIERS DES GEMEAUX - Lot 1 : Prestation de blanchisserie du linge des groupes scolaires et bâtiments communaux - Signature d'un accord-cadre de prestations de blanchisserie pour le linge des écoles et des bâtiments communaux et prestations de nettoyage des vêtements professionnels de la Police Municipale, pour un montant annuel maximum de 35 000 euros HT. L'accord cadre est conclu à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 et peut-être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de 3 ans
173/23	Entreprise LES ATELIERS DES GEMEAUX - Lot 2 : Prestation de nettoyage des vêtements professionnels de la Police Municipale - Signature d'un accord-cadre de prestations de blanchisserie pour le linge des écoles et des bâtiments communaux et prestations de nettoyage des vêtements professionnels de la Police Municipale, pour un montant annuel maximum de 15 000 euros HT. L'accord cadre est conclu à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 et peut-être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de 3 ans

174/23	Entreprise SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE - Lot 1 : Photocopieurs numériques de base types A1 et A2 et évolués de type B1 et B2 - Signature d'un accord-cadre de location, mise en place et maintenance de photocopieurs neufs ou reconditionnés pour les services de la ville de Roissy-en-Brie et du CCAS. L'accord-cadre est conclu pour un montant maximum annuel de commande de 45 000 euros HT pour les services de la ville et de 4 000 euros HT pour les services du CCAS. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 60 mois à compter du 1er mars 2024 et comprend une reconduction tacite d'une durée de 12 mois
175/23	Entreprise SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE - Lot 2 : Photocopieurs ou poly copieur numérique performant type A - Signature d'un accord-cadre de location, mise en place et maintenance de photocopieurs neufs ou reconditionnés pour les services de la ville et du CCAS de Roissy-en-Brie, pour un montant annuel de commande limité à 15 000 euros HT pour les services de la ville. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 60 mois à compter du 1er mars 2024 et comprend une reconduction tacite d'une durée de 12 mois
176/23	Entreprise DKV EURO SERVICE France - Lot 1 : Fourniture de carburants par cartes accréditives. Signature d'un accord-cadre de fourniture de carburants par cartes accréditives et fourniture et livraison de lubrifiants et dérivés pour les services techniques municipaux. L'accord-cadre est conclu pour un montant maximum annuel limité à 150 000 euros HT. Il est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 1er janvier 2024 et comprend 3 reconductions tacites d'un an
177/23	France LUBRIFIANTS SERVICES - Lot 2 : Fourniture et livraison de lubrifiants et dérivés - Signature d'un accord-cadre de fourniture de carburants par cartes accréditives et fourniture et livraison de lubrifiants et dérivés pour les services techniques de la ville. L'accord-cadre est conclu pour un montant maximum annuel de commande limité à 5000 euros HT. Il est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 1er janvier 2024 et comprend 3 reconductions tacites d'un an
178/23	Société DOC'UP - Signature du contrat SERENIS de mise à jour des tarifs postaux 2024 pour la machine à affranchir le courrier. Le coût total annuel du contrat s'élève à la somme de 299 euros HT. Le contrat est signé pour une période initiale de 5 ans et prend effet du 26 janvier 2023 au 26 janvier 2027
179/23	Signature d'une convention pour la mise à disposition à titre gracieux de locaux au "Petit Théâtre" avec la communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne pour le spectacle de Noël organisé par la Maison de la Petite Enfance, du jeudi 30 novembre au dimanche 3 décembre 2023
180/23	Société Monnaie Services - Signature d'un contrat de maintenance "Assistance Téléphonique Caisse Informatisée" (Cinéma la Grange). Le contrat est conclu pour un montant annuel de 1478,40 euros TTC et prend effet au 1er janvier 2024 pour une période d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31 décembre 2027
181/23	Société Monnaie Services - Signature d'un contrat de service "Sauvegarde Rsync externalisée" (Cinéma la Grange). Le contrat est conclu pour un montant annuel de 187,20 euros TTC et prend effet au 1er janvier 2024 pour une période d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction soit jusqu'au 31 décembre 2027
182/23	Association "L'Enfant et le 7ème Art" 2024 - Signature d'une convention de partenariat et fixation du tarif pour l'organisation de la 31ème édition du festival "L'enfant et le 7ème Art" qui se déroulera à Roissy-en-Brie du 26 janvier au 2 février 2024. Fixation d'un tarif unique à 4 euros la place à toutes les séances prévues dans le cadre du festival. La commune versera à l'association une participation fixe de 350 euros et une participation variable équivalente à 25 % de la recette brute TTC des séances
183/22	Entreprise EVASION 78 - Signature du marché des classes de découvertes nature pour 2024/2025, pour des séjours de 5 jours du mois d'avril à juin (du lundi au vendredi) au centre "Le Miramar" à Saint-Germain-sur-Ay (Manche). Le marché est conclu pour une période initiale d'un an reconductible, pour un montant de 40 900 euros TTC (offre de base) et pour un minimum de 100 élèves soit 409 euros TTC par élève.

184/23	Demande de subvention à l'Etat - forêts urbaines - Demande de subvention pour la réalisation de travaux de plantation d'arbres dans le cadre de la politique volontariste relative à la transition énergétique en contractualisant sur le C.R.T.E. La demande de subvention porte sur un montant de 40% du coût du projet estimé à 143961,90 euros HT sur 2024, soit un montant prévisionnel de subvention de 57584,76 euros
185/23	Demande de subvention à l'Etat - Demande de subvention dans le cadre de travaux de modernisation des éclairages publics afin de réduire la consommation énergétique et d'assurer un meilleur confort et une sécurité auprès des riverains. La demande de subvention porte sur un montant de 40% du coût du projet estimé à 200000 euros HT, soit un montant prévisionnel de subvention de 80000 euros
186/23	Demande de subvention à l'Etat - Dossier de rénovation énergétique de certains bâtiments scolaires - Réalisation de travaux de changement des menuiseries extérieures des écoles Jules Verne primaire, Sapin maternelle et le groupe scolaire Pommier Picard, dans le cadre de la politique volontariste relative à la transition énergétique en contractualisant sur le C.R.T.E et l' A.C.T.E.E. La demande de subvention porte sur un montant de 50% du coût du projet estimé à 312836,61 euros HT, soit un montant prévisionnel de subvention de 156418,30 euros

FINANCES

Délibération 01/2024
Vote du Débat d'Orientation budgétaire Ville 2024 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire

RESSOURCES HUMAINES

Délibération 02/2024
Présentation du rapport de situation 2023 en matière d'égalité femmes-hommes

Délibération 03/2024
Mandatement du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires

Délibération 04/2024
Signature de la convention unique annuelle relative aux missions du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne pour l'année 2024

Délibération 05/2024
Modification du tableau des effectifs : création d'emplois pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2024
article L.332-23 du Code général de la fonction publique

Délibération 06/2024
Modification du tableau des effectifs : Création d'un grade d'infirmière territoriale de classe normale

AFFAIRES FUNERAIRES

Délibération 07/2024
Révision du tarif relatif au caveau provisoire des cimetières de Roissy-en-Brie

VIE ASSOCIATIVE

Délibération 08/2024
Versement d'une subvention à l'association Comité de Jumelage

URBANISME

Délibération 09/2024
Cession d'un tènement de parcelle à M. B – Cour Jean Zay

Délibération 10/2024
Modification du prix de vente de la parcelle AK 340 – Bâtiment Avicenne

* * * * *

M. le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023.

VOTE : Adopté à l'UNANIMITÉ

* * * * *

Délibération 01/2024
Vote du Débat d'Orientation budgétaire Ville 2024 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire

RAPPORTEUR : MME AMARA

Mme Amara.- *Tout d'abord, je tiens à insister sur le fait que le ROB est un moment important puisque c'est le moment où nous allons fixer nos orientations et nos projets d'avenir. Néanmoins, comment aborder ce ROB sans faire un petit point sur ce qu'il s'est passé en 2023 ?*

(Voir le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024 joint en annexe.)

M. le Maire.- *Pour terminer, je tiens sincèrement à te remercier, chère Yamina, pour le travail et le suivi que tu fais tout au long de l'année. Il ne faut pas croire que c'est juste un travail d'un mois. C'est un long travail, C'est quasiment une année de travail en fait dès le lendemain du vote du budget. Merci également à Martial Mehoul-Loko.*

Je tiens également à remercier les agents du service des finances, notamment notre directrice Sophie, mais également Karine Dauny pour la partie RH. C'est plus de 50 % de nos dépenses. Nous avons de véritables discussions avec nos agents. Je tiens aussi à remercier l'ensemble des agents, nos partenaires sociaux. Roissy-en-Brie est une ville où le climat social est apaisé. Des discussions saines et sereines, c'est la seule manière d'avancer.

Merci à vous, très chère Adeline de la Direction Générale des Services. Je n'oublie pas Marie-France Nicolas également ainsi que l'ensemble des services de Roissy-en-Brie pour leur participation à la rédaction de ce rapport d'orientation budgétaire. N'oublions jamais que c'est grâce aux agents que nos rues sont propres, que la sécurité est assurée, même si ce n'est

pas une mission régaliennne, je pense à la police municipale, à nos médiateurs pour le bien-vivre, cher Kamel, mais aussi l'entretien des voiries, à nos ATSEM, à nos assistantes maternelles. Il faut y penser. Il y a des vocations. Nous continuons de recruter dans le domaine.

L'ensemble du personnel dans nos écoles ; l'ensemble des personnels des services techniques, cher Manuel Pereira, DST. Je n'oublie pas le CCAS, même si ce n'est pas ici que nous votons son budget.

Toutes les missions autour du bien-vivre et du bien vieillir aussi, ici à Roissy-en-Brie. Il est important de parler du Conseil d'administration du CCAS ; c'est une collectivité sœur et proche de nous. Je pense à l'ensemble de nos partenaires.

Merci à vous ! Merci à l'ensemble de nos partenaires.

Je propose de laisser la parole aux groupes.

M. Djebara. - *Monsieur le Maire, Cher(e)s Collègues,*

Notre débat d'orientations budgétaires se déroule dans un cadre toujours aussi particulier que celui de 2023.

Après une crise sanitaire et économique, nous sommes aujourd'hui encore et toujours confrontés à une crise géopolitique et de l'inflation, où même les agriculteurs de notre pays se mettent en résistance et en mouvement pour réclamer des avancées concrètes des difficultés que nous traversons tous. Cette situation internationale et nationale a naturellement des conséquences sur nos budgets, notamment parce que l'État a fait le choix de tenir les dépenses publiques en sacrifiant en fois de plus les collectivités territoriales au lieu de s'appuyer sur elles pour faciliter la vie de nos concitoyens. Le refus d'indexer les dotations sur l'inflation oblige nos collectivités faire des choix souvent difficiles afin d'équilibrer leur budget.

Pour Roissy-en-Brie, à recettes quasi constantes, il faut toujours faire plus avec moins en réalité quand on tient compte des dépenses obligatoires, qui augmentent sans que nous puissions dire quoique ce soit. Je pense au prix des fluides ou encore l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, qui est une bonne chose et mérité pour nos agents je tiens à le préciser ici pour lever tout ambiguïté sur mon propos, ma critique va au Gouvernement qui le fait sans la moindre compensation de sa part et après que nous ayons voté notre budget !

A vrai dire, et avant de poursuivre plus en détail mon intervention et au vu de l'ensemble de ses éléments que je viens de rappeler, je dois avoir l'honnêteté intellectuelle d'admettre qu'il n'est pas simple de construire un budget ambitieux pour faciliter le développement de notre ville et celui des Roisséennes et des Roisséens.

Ainsi, dans le cadre de ce ROB, les inquiétudes de notre groupe portent particulièrement sur la prévision de moins de 100 K€ d'épargne nette pour 2024 soit une baisse de près de 60%, rendant ainsi la situation très tendue. Nous notons également les inscriptions en baisse :

- sur la propriété urbaine -9,7% à 145 K€ ;*
- et sur les subventions aux associations sportives -8% à 230 K€ ;*

Cependant, il me semble important de souligner l'effort fait sur la hausse des dépenses liées à l'environnement, au fleurissement et à l'entretien des espaces verts (700 K€ contre une prévision de 436 K€ l'année dernière - soit +60,6%).

Sur l'investissement, on peut remarquer une chute très spectaculaire des recettes FCTVA (divisées par 2,5) à 372 K€ et l'absence de chiffrage d'excédents de fonctionnement capitalisés (1,6 M€ en 2023).

Avec les éléments fournis pour ce débat, il apparaît que l'addition des recettes d'investissement (1,28 M€), de l'épargne nette 2023 (245 K€), d'emprunt de 1,4 M€, donne des recettes de l'ordre de 2,9 M€.

Ainsi avec l'ensemble des dépenses annoncées qui s'élèvent à 6 M€, même si nous tenons compte des subventions éventuelles, cela ne nous paraît pas possible de boucler le budget 2024 sans réendetter à nouveau la commune en ayant recours à l'emprunt. Avec la montée des taux, il ne nous semble pas que ce soit opportun. Peut-être allez-vous pouvoir nous éclairer là-dessus ? Il resterait un autre levier, celui d'une modulation des taux fiscaux mais je mesure combien l'exercice demeure délicat politiquement.

On peut enfin noter la suppression de 45 ETP depuis 2019 (soit plus de 10%), ce qui pose pour nous un véritable problème sur la qualité du service public qui repose sur les agents pour une très large partie. Néanmoins, la perspective de l'octroi aux agents de notre collectivité de la prime sur le pouvoir d'achat envisagé dans vos orientations budgétaires de 2024 vont dans le bon sens.

Notre groupe aurait également souhaiter qu'apparaisse d'ores et déjà un plan d'investissement, type AP/CP, relatif au passage à niveau. En effet, même si nous ne sommes qu'au stade de l'ouverture de nouvelles études pour traiter cette question, nous savons déjà que l'investissement sera très lourd et que notre collectivité devra mobiliser énormément de fonds si on veut réellement aboutir à la résorption de ce dossier vieux de plus de 20 ans ! La ville ne pourra jamais à elle seule traiter ce dossier mais elle doit pouvoir répondre présent pur y prendre sa toute sa part le moment venu pour ne pas laisser filer l'opportunité d'agir par manque de moyens comme cela a déjà été le cas.

Je vous ai ainsi exposé nos remarques pour ce ROB et nous prenons acte du débat engagé sur la construction du BP 2024 pour Roissy-en-Brie.

Je vous remercie.

M. le Maire.- *Merci, Smail. Je vais répondre de manière très rapide.*

Oui, effectivement, baisse du FCTVA parce qu'il y a aussi sur le FCTVA de nouvelles règles. Pour tout ce qui est système informatique, système de gestion, ce n'est plus recevable. Il n'y a donc plus de FCTVA. C'est considéré quasiment comme du fonctionnement et on ne récupère plus ce qu'on appelle le FCTVA.

Sur le passage à niveau, cela avance bien. Alors « un projet de plus de 20 ans », je pense que pour le premier projet, ni toi ni moi nous n'étions nés, du moins pour le pré-projet. Hormis une partie sur laquelle nous aurons l'occasion de discuter au prochain Conseil Municipal, le passage à niveau ne va quasiment rien coûter à la collectivité. La Région va financer 50 % et SNCF Réseau aux alentours de 47 %. Il est en train de le réinscrire sur ses projets majeurs d'urgence suite à notre dernière réunion. Il reste globalement 3 % à financer à la charge des collectivités, c'est-à-dire essentiellement le Département de Seine-et-Marne.

Néanmoins, la Ville a largement son rôle à jouer, notamment un rôle politique de pousser et de soutenir le projet qui, je l'espère, pourrait être présenté cette année aux Roisséens. Le long et lourd travail commence réellement. Le premier travail a été de remettre l'ensemble des partenaires autour de la table. Cela fait quasiment deux ans jour pour jour qu'on y est parvenu. C'était en janvier 2022. Nous travaillons évidemment avec le Département de Seine-et-Marne ; nous sommes soutenus totalement par le Président du Conseil départemental et les élus de Seine-et-Marne en général. Nous sommes en discussion avec la Région et avec SNCF Réseau.

Vu le refus du projet en 2008, remettre tout le monde autour de la table fut plus long que de dire « non ».

Je vous rassure, il n'y aura pas de manque de moyens concernant ce sujet important. Au prochain Conseil, Jonathan Zerdoun me confirme que nous allons travailler sur une proposition de sursis à statuer.

Sur la baisse des ETP, oui, c'est vrai. Pourquoi ? tout d'abord, on conserve la volonté d'avoir un service public de la meilleure qualité possible, il est exécuté par les agents communaux. Le nombre ne fait pas l'efficacité. On ne remplace pas par exemple des reclassements qui étaient parfois en doublons ou triplons sur des postes. Cela permettait d'accompagner l'agent jusqu'à la retraite. Le personnel dans nos écoles ne diminue pas, par exemple. De même, en matière de médiation, cela ne baisse pas. On a même multiplié par deux le nombre d'agents en termes de police municipale. C'est assez injuste car la sécurité est importante, mais cela reste une mission régaliennne. Tu soulignais que l'Etat augmentait le SMIC ou proposait la prime pouvoir d'achat à discrétion de l'exécutif municipal, du maire, mais l'Etat ne compense pas par des dotations. Cela représente quelques dizaines de milliers d'euros ; les dotations ont même plutôt tendance à baisser.

Depuis les baisses de 2012, c'est 700 000 € par an en moins que l'on pourrait cumuler. Je ne vais pas refaire l'histoire, mais c'est aussi cela que l'on subit. En 10 ans, c'est presque 10 millions qui nous manquent.

Aller chercher plus de subventions, c'est le mot d'ordre. Les services le font beaucoup. Ils doivent travailler de plus en plus les réseaux, s'inscrire dans de nombreux projets qui prennent évidemment beaucoup de temps, qui fonctionnent plutôt pas mal. Il faut remercier la Région Île-de-France, le Conseil départemental de Seine-et-Marne ; il y a quelques solutions avec la DSIL et le Fonds vert, mais qui sont quand même très mineures et dont les règles de fonctionnement ne sont pas les plus transparentes.

M. Djebara. - *C'est plutôt à la discrétion du préfet.*

M. le Maire. - *Oui, mais il a 50 millions de demandes et une enveloppe de 3 millions ! Même si c'est à sa discrétion, il ne peut pas faire l'impossible, ce que je regrette. Mais c'est un sujet vers lequel nous devons aller. Ne pas dire « non » aux partenariats publics privés, je ne parle pas des PPP, mais il faut aller dans ce sens et se faire accompagner par des entreprises du territoire, voire même un peu extérieures.*

Tu parles de réendetter Roissy. Roissy n'est pas une ville trop endettée. Nous continuons notre désendettement. Les taux d'intérêt ont, eux, largement augmenté. Sur le graphique, nous remontions jusqu'en 2015, il reste encore 100 000 € de décalage, d'amélioration sur le sujet. Mais il est vrai qu'il faut aller à un seuil. Yamina Amara l'a très bien dit, nous recherchons également l'efficacité et à accompagner nos agents parce que je suis conscient que lorsque nous gagnons un petit peu au-dessus du SMIC, globalement, pour nos agents à temps complet en début/milieu de carrière, en vivant à Roissy-en-Brie ou ailleurs en Île-de-France, ce n'est pas simple. J'ai pris cette décision qui n'a pas toujours été bien perçue. Quelquefois des collègues de l'Agglomération disent ne pas pouvoir le faire, moi, je préfère le faire parce que des agents mieux chez eux, cela ne va pas révolutionner les choses, mais c'est déjà un signe de reconnaissance. C'est leur dire « merci ». Ils se sentent également mieux au travail. Cela fait bientôt 10 ans que nous sommes ici : nous n'avons pas de conflits, nous discutons de tout et d'ailleurs les représentants du personnel ne sont pas revendicatifs. Nous avons travaillé ensemble et sereinement.

On souhaite avoir un service public efficace, améliorer les systèmes. Le modernisme a quelquefois du bon et nous permet aussi cela. Mais il n'y a pas une chasse aux coûts sur la masse salariale. Ce n'est pas notre vision. La vision est d'accompagner un maximum et

quelquefois aussi d'avoir peut-être moins d'agents, mais mieux rémunérés. Voilà aussi notre vision. Mais il n'y a jamais de coupes sèches sur le sujet.

La baisse de la propreté, tu le sais, Smail, je suis maniaque, c'est juste le changement de certains contrats. La propreté urbaine est une mission que nous effectuons. Il y a une autre mission aussi que nous n'avons pas mais que nous faisons : c'est la meilleure gestion des encombrants. Avant on les retraitait, c'est une compétence du SIETOM ; nous payions même les encombrants non pas ceux faits aux dates et au bon moment, mais les dépôts sauvages entre deux. Aujourd'hui, nous avons travaillé le sujet, notamment avec le SIETOM, c'est-à-dire que ce qui est ramassé entre deux, qui s'apparente à des encombrants, est renvoyé dans les décharges du SIETOM. Payer quelque chose ne relevant pas totalement de notre mission était injuste. Ce n'est pas une économie. On peut dire que c'est de l'efficience mais je ne me vois pas baisser...

M. Djebara.- La baisse des subventions...(hors micro.)

M. le Maire.- La baisse des subventions, c'est aussi parce que certaines associations ont une baisse de leurs adhérents. Les subventions sont indexées sur le nombre d'adhérents. À l'adhérent, il n'y a pas de baisse, au contraire, on pourrait même dire que l'on est plus généreux en proportion du nombre d'adhérents. On le voit depuis 2020. Nous sommes aussi une Ville qui malheureusement vieillit un peu ; on a perdu un peu d'habitants. Que les gens partent de Roissy, ce n'est pas agréable, mais nous vieillissons tous, on vit aussi plus longtemps. Le parcours résidentiel, tu aurais pu m'attaquer là-dessus, est complètement rompu ici à Roissy-en-Brie, mais pas que. Cela se voit dans notre budget et aussi pour l'ensemble.

Nous gardons tout de même une vie associative agréable, développée, qui travaille, qui fait des choses extraordinaires, avec de bons partenariats.

Je souligne aussi notre volonté d'entretenir nos bâtiments publics, nos écoles vieillissent. Elles sont soumises à une forte pression. Les bâtiments voient du monde passer ; l'utilisation est intense. On s'engage sur un plan entre 600.000 à 1 million d'euros par an. L'année dernière, c'était 1,3 million. Il y a des gros travaux, les toitures coûtent très cher. Cette année, c'est 700 000 €, voire un peu plus.

Méfiance également sur le prix des gros œuvres, des matières premières. Il faut faire très attention là-dessus. Mais je pense qu'il faut continuer de se développer pour l'avenir, pour notre jeunesse et pour nos seniors. C'est important. Nous leur devons au moins cela.

J'ai été trop long, mais beaucoup plus court qu'aux vœux !

Madame Fuchs ?

Mme Fuchs.- Je passe la parole à Monsieur Thiery, qui fait partie de la Commission et qui va lire nos remarques sur le rapport d'orientation budgétaire présenté ce soir.

M. Thiery.- Voici donc nos commentaires et questions concernant le débat d'orientation budgétaire pour 2024.

Capacité de désendettement

Nous soulignons à nouveau le caractère partiel et partial de la déclaration selon laquelle (ROB p.20) : "On constate [...] que la ville rembourse chaque année plus qu'elle n'emprunte, illustrant la politique de désendettement."

La capacité de désendettement de la ville, qui doit être la plus petite possible puisqu'elle détermine le nombre d'années que la commune mettra à rembourser la totalité de sa dette est en continuelle augmentation depuis 2020 :

2020 : 7 ans 3 mois, 2021 : 9 ans, 2023 : 10 ans 7 mois (estimation du ROB).

Autres recettes fiscales

En ce qui concerne les autres recettes fiscales, nous souhaiterions savoir ce qui justifie la diminution de la prévision des taxes sur la consommation finale d'électricité qui passe de 482 k€ estimé en 2023 à une prévision de 400 k€ en 2024 alors qu'une augmentation en moyenne de 10% de l'électricité est prévue en 2024 ? Est-ce que cela correspondrait à une réduction des taxes ?

Comme vous le savez, conformément à l'article 1518ter du CGI, la liste des parcelles affectées d'un coefficient de localisation ainsi que les valeurs de ce coefficient sont mises à jour les troisième et cinquième années suivant le renouvellement des conseils municipaux. Pourriez-vous nous informer de ce qui a été fait sur la commune et notamment quel est l'impact pour les professionnels travaillant dans notre ville ? Est-ce que leurs impôts augmenteront et, par voie de conséquence, quel sera le résultat pour le budget de la ville ?

Recettes du domaine des services à la population

Les prévisions des recettes 2024 issus des services à la population augmentent de 130 k€. Pouvez-vous nous préciser la provenance de cette prévision d'augmentation et notamment quels services seront les plus affectés ?

Restauration scolaire

Suite à l'inflation des prix dans la restauration, notamment sur le marché privé de la restauration scolaire, et au vu des estimations du ROB qui estiment ces dépenses à 1,2 M€, principale dépense du chapitre 11, la municipalité a-t-elle prévue de renégocier, voire de dénoncer, ces contrats sachant que les principaux arguments avancés sur la privatisation de ce secteur seraient la maîtrise des coûts ?

La commune pourrait notamment faire un autre choix que celui d'un prestataire privé qui est loin de remplir les critères de qualités tant mis en avant lorsque vous avez choisi de quitter le syndicat de restauration scolaire, le SIRESCO.

Dépenses de fonctionnement

Abordons le projet de développement des forêts urbaines dont nous vous avons déjà demandé lors du ROB de 2023 la communication des études permettant l'évaluation de la progression et de la pertinence du projet, aussi bien en termes de retombées écologiques concrètes qu'en termes d'adéquation des espèces plantées et des lieux de plantation. Rappelons à nos concitoyens que la plantation de forêts urbaines est un projet délicat (taux de survie des arbres entre 15 et 90 %) dont la stabilisation nécessite de 15 à 20 ans avant d'en récolter les bénéfices.

Le ROB nous présente une estimation des dépenses se montant à 700 k€ pour ce qui concerne les forêts urbaines, le fleurissement et l'entretien des espaces verts. En comparaison du budget alloué en 2023 pour l'obtention d'une troisième fleur (dont nous ne savons pas aujourd'hui si nous l'avons obtenue après deux années d'investissement) qui était de 436 k€, pour les forêts urbaines, le ROB nous informe d'une prévision budgétaire de 100k€ assujettie à des subventions régionales. Est-ce vraiment suffisant par rapport aux ambitions affichées par la municipalité ? Au lieu de parler de forêts, ne parlerions nous pas plutôt de bois, voire de bosquets ?

D'un point de vue écologique, nous nous permettons de rappeler qu'un arbre arrivé à maturité et multi-décennaire est bien plus bénéfique pour la ville qu'une jeune pousse qui nécessitera des décennies à parvenir au même résultat. C'est pourquoi nous militons également, en sus du soutien au développement des forêts urbaines, au maintien de notre patrimoine arboré et

des espaces de verdure qui tendent malheureusement à disparaître au gré des nombreux chantiers d'urbanisme verticalisant que nous voyons émerger dans notre ville.

Engagements pluriannuels

Nous constatons, pour le projet de la création de l'école Quartier Sud que les 184 k€ votés en 2023 pour l'étude n'ont donné lieu qu'à une dépense de 12 k€ et une prévision de dépense de 935 k€ pour 2024. Pourriez-vous apporter des précisions sur le déroulement de ce projet et surtout sur la visibilité globale des frais à engager sur cette construction ?

En prenant acte des dérives qu'il nous a fallu constater pour la MTL (un budget passé de 1,6 M€ à 4,7M€), il serait souhaitable pour la commune d'avoir une meilleure maîtrise budgétaire du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Enfin, dans ces engagements, nous ne trouvons rien concernant le dossier du projet relatif au PN8.

Culturel

Nous saluons l'initiative culturelle de la municipalité pour l'organisation d'un "Salon du Livre". Nous ne doutons pas du succès potentiel de cette activité, la ville ayant déjà été auparavant un pôle culturel à portée nationale par l'organisation du "Festival du Polar", initiative qui a été malheureusement abandonnée dès le début de votre première mandature.

Ressources humaines

Nous constatons, comme les années précédentes, une diminution des effectifs de la ville et à nouveau un recours à du personnel saisonnier voire l'extension du transfert d'activités de services municipaux vers des entreprises privées.

L'explication du vieillissement des effectifs et des départs à la retraite ne peut être une justification à une politique visant à minimiser l'implication de la municipalité dans ses responsabilités de la continuité du service public.

Conclusion

Comme le ROB 2024 reste similaire à celui de 2023, notre conclusion sera également similaire : la commune réduit ses capacités d'auto-financement par une politique de remboursement de sa dette non performante, tente péniblement de financer son développement par l'emprunt et l'attente des subventions extra-communales.

Ce ROB n'aborde au final presque rien de neuf concernant les préoccupations principales des habitants de notre commune que sont l'amélioration des services, des commerces, de la facilité d'y circuler et de la préservation de son cadre de vie.

Je vous remercie. J'ai fait plus court que l'année dernière. !

M. le Maire. - *Merci, et en plus avec beaucoup d'objectivité ! Quelle modération ! Bravo ! J'espère que vous n'avez pas passé beaucoup de temps pour ce vomir.*

Je vais vous répondre.

Les syndicats intercommunaux sont beaucoup plus chers qu'un prestataire, ce que je regrette d'ailleurs. Cela ne crée aucun service meilleur pour la collectivité, je vous le garantis. Je ne vous dis pas que le privé et les services de restauration scolaires privés sont extraordinaires, mais au moins c'est un prestataire et si cela ne fonctionne pas bien, on peut évidemment tout de suite en changer. Je ne vais pas vous citer toutes les villes, même de gauche, qui ont quitté le SIRESCO, mais elles sont nombreuses. Je n'arrête pas de croiser des maires qui me demandent comment faire pour en sortir, même ceux qui étaient membres fondateurs.

Je ne veux pas critiquer le passé, mais heureusement que nous en sommes sortis parce que s'il fallait payer les investissements de tous ceux qui sont sortis en restant qu'à très peu, ce serait très compliqué aujourd'hui.

Je tiens aussi à remercier le service scolaire qui fait bien son travail sur ce sujet.

Concernant les forêts urbaines, c'est 100 000 € mais c'est aussi un projet qui s'étale. Je suis désolé, que le terme vous déplaise, mais cela s'appelle ainsi. 12 000 arbres, c'est quand même quelque chose d'important. Il vaut mieux cela que de ne rien faire ou que de remplacer par du béton. Je ne sais pas où vous habitez, mais je me demande si vous habitez Roissy-en-Brie parce que les projets qui courent et qui ont enlevé des espaces verts, je n'en vois pas.

Par contre, je vais vous envoyer, Monsieur Thiery, sur votre numéro de téléphone, toutes les demande de gens qui travaillent et qui vivent dans leur voiture. J'espère ne jamais vous voir manifester pour le droit au logement, parce que là, je prendrai le mégaphone et je crierai à l'impoteur. Le nombre de gens qui viennent me dire, Monsieur le Maire : « Je travaille, on vient de se séparer avec ma femme, je ne peux pas me loger dans ma ville, que faites-vous ? ». Aujourd'hui, je peux lui dire : « Pas assez, rien du tout ». Parce que c'est vrai, mes chers collègues, nous ne produisons pas assez. Le parcours résidentiel est complètement rompu à Roissy-en-Brie. Il faudra effectivement le développer dans le respect du cadre de vie.

Aujourd'hui, n'importe quel projet qui sort doit avoir 40 % de pleine terre – sans béton. Soit c'est de l'incompétence ou de l'incompréhension, ou de la démagogie, ou peut-être les trois en même temps et je vais dire les quatre en rajoutant de la bêtise, cela y ressemble. En tous cas, vos propos sont dangereux.

Hier soir, je regardais « Hiver 54 », mes chers collègues. Aujourd'hui c'est pire ! Maintenant, vous allez les recevoir avec moi : à chaque fois qu'une mère de famille va dormir dans sa voiture et a froid la nuit, qu'elle ne peut pas avoir de chambre pour ses deux enfants, quand c'est fille et garçon. Oui, nous ne produisons pas assez de logement. Et ce n'est pas fini, parce que je vous annonce le pire qui est à venir. Si tout va bien, peut-être aurons-nous dans les deux dernières années une vingtaine de logements qui vont sortir (25-30) dans le social. On reçoit 5000 dossiers, même plus, pour 30 logements, à cause d'un parcours résidentiel complètement rompu, on ne peut pas devenir propriétaire, et cela va encore s'aggraver. Quand on ne peut pas devenir propriétaire, on ne quitte pas son logement social ou on n'a plus droit de vieillir parce que si tu lâches ta maison, tu n'es pas sûr d'avoir un appartement.

C'est bien beau de crier au scandale sur tout, votre comportement est complètement ignoble et considérer parce que j'ai ma petite maison que les autres peuvent vivre dans leur voiture. Bravo ! Franchement, on devrait tous vous applaudir !

Mme Fuchs. - Monsieur Bouchart, je ne vous permets pas de telles accusations...

M. le Maire. - Madame, je ne vous ai pas donné la parole.

Mme Fuchs. - C'est grave ce que vous dites parce que du temps de mon mandat, on a fait des logements sociaux que vous ne faites pas...

M. le Maire. - Non ! Ce n'est pas vrai.

Mme Fuchs. - Ce sont les gens des autres villes qui viennent, les Roisséens n'ont pas la possibilité d'avoir des places ici.

M. le Maire. - Madame Fuchs, vous racontez n'importe quoi.

Mme Fuchs. - Vous aussi, ne dites pas n'importe quoi. Vos accusations sont graves et pas justes. On a fait beaucoup plus de logements....

M. le Maire. - Pas du tout. Le seul, c'est le Clos de la Soprano, je vous enverrai aussi les propriétaires.

Mme Fuchs. - Non, les pavillons à côté de la mairie. Les gens sont très contents.

M. le Maire. - Des pavillons, à côté de la mairie ?

Mme Fuchs. - Oui, des logements sociaux.

M. le Maire. - À quelle adresse ?

Mme Fuchs. - La Première Avenue, Monsieur.

M. le Maire. - Ce ne sont pas des pavillons.

Mme Fuchs. - Il y a des pavillons et des appartements. Ce sont des logements de ville. Cela s'appelle comme ça, il y a des jardins.

M. le Maire. - C'est un projet qui était sorti sous la mandature de Mme Bérault.

Mme Fuchs. - Pas du tout, Monsieur. Je suis désolée, regardez vos chiffres et les dates de sortie.

M. le Maire. - Ce n'est pas le sujet.

Mme Fuchs. - Si, quand même.

M. le Maire. - En tout cas, je n'ai jamais remplacé un arbre. Vous critiquez tout, mais vous ne savez pas. On fait aussi du logement social et même du logement intermédiaire et bien plus que ce que vous pensez. On peut mentir, on peut ne pas comprendre comment cela fonctionne. Dans tous les cas, j'ai le droit de vous le dire. Et la prochaine fois, quand vous voulez prendre la parole, vous levez la main.

Vivement cette manifestation « droit au logement », j'ai hâte. Vous allez voir !

Mme Fuchs. - ... (hors micro).

M. le Maire. - C'est faux, Madame, mais ce n'est pas la première fois que vous allez mentir.

Mme Fuchs. - Écoutez, je vous retourne le compliment, Monsieur.

M. le Maire. - Moi pas. Et moi j'ai été réélu, Madame, vous avez fait 10 %.

Mme Fuchs. - Et 60 % d'abstention.

M. le Maire. - Oui, mais vous avez fait 10 %. Cela ne change rien, cela aurait été pire pour vous.

Sur le reste, j'avais déjà répondu à Smail, qui l'a dit au moins d'une autre manière.

Monsieur Chauve ?

M. Chauve. - Je vais faire plus court pour éviter des polémiques...

M. le Maire. - Il n'y a pas de polémique !

M. Chauve. - Votre prévisionnel, c'est vrai, est relativement compliqué vu les hausses. Il faut être très réaliste ; des hausses sur tout. Je vais regarder plutôt le définitif, c'est-à-dire comment cela va se passer. C'est vrai qu'il y a des problèmes de logement à Roissy, mais malheureusement il n'y a pas qu'à Roissy, c'est partout en France.

Il y a des hausses qui sont très importantes. Je connais, à Roissy ou ailleurs, des gens qui malheureusement vivent dans la rue. Il y en a de plus en plus et il y en aura malheureusement de plus en plus. Je ne vais pas faire de polémique là-dessus.

Votre budget est ce qu'il est, je ne vais pas le décrier parce que je sais que quelle que soit la personne à la mairie, ce sera compliqué. L'année 2024 va être compliquée. Il faut être réaliste. Ce n'est pas simple. Des augmentations risquent encore d'être beaucoup plus importantes. Je pense qu'il vous sera difficile de tenir le budget que vous avez actuellement.

M. le Maire. - Merci Jean-Luc ! Je préférerais des vœux d'optimisme... ! Jean-Luc, tu as raison et Smail Djebara a eu l'honnêteté de le dire également tout à l'heure. Être maire n'a jamais été facile, même entre 2008 et 2014, même avant, mais c'est encore beaucoup plus contraint. C'est du funambulisme. Ce n'est pas une leçon de psychologie collective, nous sommes quasiment 35 dans la salle, sans compter le public. Mais oui, c'est du funambulisme tous les jours, c'est le téléphone branché h-24 parce que l'on peut avoir un souci sur tout. Ce sont des

dizaines d'entrefilets avec la direction générale, avec les services, une volonté politique car nos habitants méritent le meilleur, que ce soit ici ou ailleurs.

Cela ne sera pas simple. Un débat d'orientation budgétaire se veut objectif et sincère. Nous mettrons tout en œuvre pour y arriver ; nous mettrons tout en œuvre pour accompagner nos agents qui sont la pierre angulaire de nos projets. Sans les agents nous ne le ferons pas.

Nous mettrons tout en œuvre pour continuer notre volonté de désendettement global. Et j'oserais dire que l'on a peut-être été trop honnête. Vous savez que nous ne pouvons pas emprunter plus que ce dont nous avons besoin. Nous aurions dû le faire en réalité, mais si j'avais fait cela, vous m'auriez critiqué en disant : « Vous vous rendez compte, ils empruntent 5 ou 6 millions. » Mais il valait mieux emprunter plus à 1 % ou à 0,5 % que 1 million à chaque fois à 4,5 %. Je te l'accorde. Sauf que ceci est interdit pour les collectivités. Ce que l'on peut faire dans une comptabilité privée, ici, on ne peut pas le faire.

Je tiens sincèrement, je vais le dire, à remercier le service finances à nouveau et la directrice générale des services, que j'appelle « Madame 3C » : « combien ça coûte ? » Quelquefois, il faut que je la force un petit peu, mais elle veut toujours l'exécution de la politique de la Ville, tout en respectant l'engagement de tenir les finances...c'était un petit peu, chère Adeline, votre entretien de recrutement. Je ne vous ai pas fait mentir sur le sujet.

À titre personnel, j'ai dû me forcer. Je ne suis pas le meilleur gestionnaire parmi nous ce soir, j'en suis certain. Je dis bien à titre « personnel ». Mon travail, c'est que cela ne dérape jamais et que cela ne déteigne pas sur la Ville. Et merci parce que vous l'avez fait. Il s'agit d'être très sérieux mais 2024 ne sera pas facile, 2025, ne sera pas beaucoup plus facile. Smail Djebara l'a rappelé avec les conflits, on a encore les paysans aujourd'hui. Je suis de source paysanne, je vais peut-être vous surprendre mais je les comprends largement. Dans ce pays, on a un problème : on ne peut plus vivre de son travail. En même temps, nos compatriotes ont du mal à acheter de la viande ou du poisson, même de la volaille.

J'ai l'impression que nous sommes dans un monde qui ne se comprend plus, qui ne peut plus se comprendre ou que l'on voudrait opposer, mais qu'en réalité rien oppose. Oui, il faut réfléchir un peu à notre consommation. Les collectivités ont un jeu nouveau à jouer là-dedans. Tout à l'heure, on parlait des commerçants. Vous verrez avec le sursis à statuer, cela permettra aussi de faire beaucoup de choses.

L'environnement, est une chose importante. Nous n'avons pas trahi un mètre carré d'espaces verts publics ou autre. Chaque projet laisse 40 % d'espaces verts obligatoires. C'est une règle d'urbanisme, cela s'appelle le SAGE.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je ne vais pas vous dire que tout est parfait, que c'est génial parce que cela ne sera jamais parfait nulle part. Ce n'est pas possible. Mais en tous les cas, nous essayons de contenir, de passer les crises sociales, sociétales, qui quelquefois peuvent être morales. On essaie de répondre à tout cela.

Je tiens également à vous remercier, mes chers collègues, d'être toujours présents, de discuter, de faire des propositions et de pouvoir également travailler librement. On discute et on peut monter les projets ensemble, même si je n'ai pas fait l'exposition de New-York, c'était beaucoup quand même, on va croire que c'est moi qui ai écrit ça ! Ce n'était pas moi, mais merci Yamina.

Merci à nouveau à l'ensemble des collègues. C'est vrai que ce n'est pas simple. Je me rappelle de nos virées nocturnes pour régler des problèmes, quand c'est à 18 heures, cher Kamel, ce n'est pas grave, mais quand c'est à 1 h du matin, c'est autre chose mais c'est toujours dans l'écoute, dans la transparence et dans la proximité.

Ce que l'on veut c'est encore beaucoup plus de proximité. Je l'ai dit aux collègues, je veux beaucoup plus proximité, d'être encore beaucoup plus sur le terrain. C'est important, c'est ce dont notre société a besoin. Merci à vous.

Je vais laisser la parole à Jonathan Zerdoun.

M. Zerdoun. - Bonne année à tous !

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, mesdames et messieurs,

Nous venons d'entendre, par la voix de notre collègue Yamina Amara, l'exposé des orientations budgétaires pour l'année 2024. Permettez-moi de commencer tout d'abord mon propos par des remerciements pour le travail qui a été accompli depuis des mois. Ces remerciements, je veux les adresser à Yamina, bien sûr, pour son précieux travail, ainsi qu'à Martial et à l'ensemble des élus qui ont été associés à l'élaboration de ces orientations budgétaires. Je veux avoir une pensée toute particulière pour les services mobilisés, en particulier pour le service Finances qui s'est énormément investi depuis de longs mois pour traduire en termes budgétaires les priorités de la Municipalité. Le défi est relevé, qu'ils en soient ici remerciés.

Je parlais des priorités de la Municipalité. Celles-ci sont constantes et réaffirmées à l'occasion de ce rapport d'orientations budgétaires. Ainsi, malgré un contexte particulièrement volatile et, disons-le, défavorable sur le plan macro-économique, nous nous tenons à notre engagement fondateur, à savoir la stabilité fiscale, élément marqueur de notre action depuis 2014. Malgré ces éléments, notre ambition est renouvelée pour Roissy-en-Brie et pour ses habitants.

Cette ambition se traduit notamment par des investissements importants et des projets majeurs qui permettront de traduire dans les actes notre volonté de faire de Roissy-en-Brie une ville durable. 2024 verra se poursuivre notre action pour la plantation de 12 000 arbres constituant une véritable ceinture verte. Ce projet ambitieux a d'ailleurs débuté sur les avenues de la Malibran et Jean Monnet.

Dans le même temps, nous travaillons sur le passage en LED de notre éclairage public. Plus de 240 000 euros seront consacrés en 2024 à cette belle réalisation qui permettra à la ville de réaliser d'importantes économies d'énergie et d'être plus vertueuse en la matière. Enfin, la ville va mettre un coup d'accélérateur en matière d'énergies renouvelables, avec la création d'un parc de panneaux photovoltaïques situé sur le parking de la gare.

Je veux également évoquer le cadre de vie : une enveloppe très importante sera consacrée aux voiries, je pense notamment à la phase 4 de la mise en séparatif des réseaux et à la réfection des voiries dans les quartiers de l'Espérance et de l'Avenir. Mais aussi, l'avenue du Général Leclerc, dont chacun sait qu'elle nécessite une attention particulière, elle sera complètement rénovée et repensée. Il s'agit d'une étape majeure pour créer un nouveau cœur de ville.

Dans le même temps, nous poursuivons notre politique d'investissements massifs afin de rénover nos bâtiments scolaires. Beaucoup a déjà été fait en la matière, et cette année encore, nous mettons un effort conséquent en œuvre sur le sujet. Ces réhabilitations s'accompagnent d'une réflexion sur l'isolation de nos bâtiments, permettant ainsi des économies d'énergie substantielles et un meilleur confort thermique pour nos jeunes Roisséens et l'ensemble de la communauté éducative. Une fois encore, nous prouvons que l'environnement est au cœur de nos préoccupations.

Autre priorité, la sécurité. Engagement fondateur depuis 2014, cette année ne dérogera pas à la règle en la matière. Ainsi, des efforts conséquents sont consacrés à faire de Roissy-en-Brie une ville toujours plus sûre. En termes de moyens, cela se traduit concrètement par un élargissement et une fiabilisation de notre dispositif de vidéo-protection, et par des matériels renouvelés. Nous poursuivons donc plus que jamais, car la sécurité est, à juste titre, une attente forte des Roisséens.

L'animation de la ville, la culture, les sports, la politique à destination de toutes les générations sont au cœur de nos orientations budgétaires. Sans être exhaustif, je veux citer plusieurs axes forts de notre action en 2024. Je pense à la création de notre Micro-folie, qui sera inaugurée cette année. Mais aussi à une offre toujours plus ambitieuse et attractive en matière événementielle. L'offre culturelle est chaque année plus étoffée et riche, et le nouveau festival

« Parenthèses urbaines » en est devenu l'un des fleurons au succès retentissant, bien au-delà des frontières de notre ville.

Je pense aussi aux sports, nous lancerons en 2024 le chantier très attendu de la Halle des sports, accueillant une salle de boxe, une salle de tennis de table, ainsi que le nouveau cœur du service Jeunesse et sports et la structure Information Jeunesse. Enfin, dans le domaine du scolaire, nous poursuivons les études en vue de la création d'un nouveau groupe scolaire ambitieux, exemplaire et moderne au cœur du projet Plein Sud.

Enfin, en matière de solidarité, je pense à la création de nouveaux locaux pour les Restos du Cœur, très près du lieu où nous nous réunissons ce soir.

Vous le voyez, nous tenons, mes collègues du groupe Roissy Unie et moi-même, à être fidèle à nos engagements pris en 2020. De nombreux projets verront leur concrétisation, le tout avec le souci d'une bonne gestion budgétaire. L'endettement est cette année encore à la baisse, tout en maintenant un haut niveau d'investissement et une vision ambitieuse pour l'avenir. C'est en cela que, plus qu'une simple vision annuelle, ces orientations budgétaires concrétisent un projet de long terme pour préparer notre ville aux enjeux de demain, qui débutent d'ailleurs dès aujourd'hui. Il nous faut être à la hauteur pour construire le Roissy-en-Brie de demain et bâtir, ensemble, une Roissy unie vers l'avenir. Une ville respectueuse de son identité et de son environnement, ambitieuse et ouverte, dynamique pour toutes et tous. C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous souscrivons aux orientations qui ont été présentées et que l'ensemble de la majorité municipale les soutient pleinement.

Merci de votre attention.

M. le Maire. - Merci Jonathan. C'est vrai que je n'ai pas souligné presque 500 000 € pour les Restos du Cœur. C'est quelque chose d'important d'avoir un équipement moderne, agréable pour eux. Cela a été souligné par la section départementale des Restos du Cœur qui ne voient cela dans aucune autre ville. Coluche voulait que ça dure deux ans, un peu plus de 40 ans après, c'est de plus en plus nécessaire. Et pour reprendre ce qu'a dit Jean-Luc tout à l'heure, 2024 va être difficile, mais pas que pour Roissy-en-Brie d'ailleurs. Je veux du positif, mais 2024 ne va pas être une année simple, mais comme depuis 2020 d'ailleurs. Mais soyons positifs. En tous les cas, nous allons y travailler.

Merci Jonathan !

Je propose maintenant de passer au vote pour prendre acte que nous avons bien débattu sur le sujet et que vous avez pu émettre vos remarques ou réserves.

Madame Fuchs, vous êtes contre ?

Mme Fuchs. - Vu la manière dont vous nous avez répondu...

M. le Maire. - Je ne vous ai pas mal répondu.

Mme Fuchs. - Bien sûr que si ! Max Thiery a parlé très clairement et calmement. Vous êtes incorrect, vous insultez...

M. le Maire. - Je vous ai insultée ?

Mme Fuchs. - Vous avez parlé de mensonges.

M. le Maire. - Ce n'est pas une insulte. Dire que vous mentez, c'est la vérité, oui. Je suis désolé.

Mme Fuchs. - Tout comme vous. On se balance, se rebalance...

M. le Maire. - Ce n'est pas le sujet. Et à nouveau, je ne vous ai pas donné la parole. Ceci, par contre, c'est incorrect.

Mme Fuchs. - Vous me demandez, je vous réponds que je suis contre, je vous explique pourquoi. Le débat est très court d'un côté, mais de l'autre.

M. le Maire.- Non, il n'a pas été court. Je n'ai pas coupé votre texte, si vous n'avez pas fini...Je ne vous ai pas insultée. Mais bon, vous avez peut-être un problème avec ça aussi !

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1 rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget des Villes de 3 500 habitants et plus et l'article D.2312-3 fixant le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires,

VU la Loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, notamment son article 1er,

VU la loi n° 2018-32 de programmation des finances publiques (LPPF) du 22 janvier 2018, notamment le II de l'article 13,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires portant sur les grandes orientations envisagées pour le Budget Primitif 2024,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration générale et personnel en date du 18 janvier 2024,

CONSIDÉRANT qu'un débat sur les orientations budgétaires de l'année doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif,

ENTENDU la présentation de Madame AMARA et le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024 mené au sein du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, par 33 voix POUR et 2 CONTRE (M. THIERCY, MME FUCHS),

PREND ACTE de la présentation du rapport ci-annexé relatif au débat sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2024 de la Ville.

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2024 de la Ville sur la base du rapport précité.

Délibération 02/2024

Présentation du rapport de situation 2023 en matière d'égalité femmes-hommes

RAPPORTEUR : MME HALLER

Ce rapport est obligatoire pour les communes de plus de 20 000 habitants. Nous le présentons chaque année. Il est établi en trois grands points : les politiques d'égalité menées en interne ; les données de la Ville de Roissy-en-Brie, toujours en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et la répartition des femmes et des hommes dans les activités de la Ville de Roissy-en-Brie.

Les données statistiques : La ville de Roissy en Brie compte au 31 décembre 2023 471 agents, dont 66 % de femmes et 34 % d'hommes.

La répartition des effectifs : nous notons, comme pour l'année précédente, une forte féminisation des effectifs au sein de la collectivité. Dans les postes de vacataires pause méridienne, accompagnement à la scolarité, sécurité points école, on compte 62 % de femmes.

Pour les postes techniques à durée déterminée pour le secteur de l'entretien et de la restauration, la part des femmes s'élève à 93 %.

Concernant la répartition par catégorie, tout ensemble confondu A, B et C, les femmes sont plus représentées que les hommes. En catégorie A, nous notons 76 % de femmes, une filière plus marquée donc sur la filière médico-sociale contre 24 % d'hommes. La catégorie B : 57 % de femmes, principalement en filière administrative contre 43 % d'hommes.

Pour terminer en catégorie C : 64 % de femmes, principalement la filière technique pour 36 % d'hommes.

Concernant les filières et métiers, les hommes sont sous représentés dans les filières médico-sociales, sociales et administratives puisqu'ils ne sont que 15 %. La filière technique est quant à elle assez partagée entre les femmes et les hommes. Les hommes, eux, sont majoritairement en poste au sein de la direction des services techniques, alors que les femmes sont essentiellement présentes au sein de l'éducation et de l'intendance.

Nous notons par ailleurs que certains postes sont assez genrés, notamment dans le domaine de la petite enfance et de l'éducation, où nous comptons 72 % de femmes.

La filière sécurité police municipale est moins féminisée, seulement à 25 % de femmes dans la fonction publique territoriale.

Concernant le temps de travail, le temps partiel est plus présent chez les femmes, majoritairement en catégorie C (71 % à Roissy-en-Brie).

Sur l'absentéisme, nous constatons que les congés pour enfants malades sont majoritairement pris par les femmes, soit 86 %. Pour les rémunérations et promotions, nous comptabilisons 14 hommes et 16 femmes parmi les 30 plus hautes rémunérations de la collectivité. En 2023, 27 agents ont bénéficié d'un avancement de grade, 17 femmes et 10 hommes.

Pour la partie dialogue social, la représentativité des femmes et des hommes au sein du Comité social territorial pour le collège des représentants de la collectivité est composée de 7 femmes et de 5 hommes et de 8 femmes et 4 hommes pour la partie collège des représentants du personnel.

Le deuxième grand axe, donc les données de la ville de Roissy-en-Brie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ces données sont issues des études INSEE. Pour la population par sexe et par tranche d'âge, globalement, la population féminine est légèrement supérieure à celle des hommes. Nous comptabilisons 11 617 femmes et 11 026 hommes.

Concernant la composition des familles : nous constatons que les femmes seules avec enfants sont plus nombreuses, 943 femmes contre 250 hommes – ce sont des données de 2020. Néanmoins, on observe une augmentation des hommes seuls avec enfants : en 2009 144 hommes contre 250 hommes pour 2020.

Les activités et emploi de la population des 15-64 ans par sexe et par âge : globalement, le taux d'activité des hommes est plus élevé : 78,8 % que celui des femmes (73,9 %).

Le salaire net moyen en euros, dans l'ensemble on observe une différence de salaire entre les femmes et les hommes. Pour les femmes à hauteur de 15,30 € de l'heure et pour les hommes 16,50 €. Il s'agit bien évidemment d'une moyenne ; un écart donc en faveur des hommes.

Le temps partiel par sexe : suivant les statistiques, on constate que le temps partiel est plus répandu chez les femmes que les hommes, toute tranche d'âge confondue. Dans l'ensemble des femmes travaillant, c'est 18,10 % qui sont donc à temps partiel.

Concernant la scolarisation, selon âge et sexe, les chiffres indiquent que l'éducation des jeunes enfants est assez équilibrée, mais des divergences apparaissent avec l'âge, notamment avec une tendance pour les jeunes femmes qui restent plus longtemps dans le système éducatif que les hommes. Le diplôme le plus élevé de la population, donc des 15 ans et plus : les femmes ont tendance à avoir un niveau d'éducation supérieur intermédiaire plus élevé, donc bac +2, bac + 3 et 4. Les hommes quant à eux, sont plus nombreux à détenir soit des CAP ou des BEP, mais également des diplômes de très haut niveau, bac + 5 et plus.

Autre point concernant la répartition des hommes et des femmes sur les activités de la Ville de Roissy-en-Brie : pour les activités du Centre social et culturel, les Airelles, nous constatons que les femmes participent plus que les hommes aux activités : 2009 hommes et 2300 femmes inscrites aux activités.

Pour la partie sports loisirs, pour cette année 2023-2024, 244 participants, dont 192 femmes et 52 hommes. Pour l'École municipale des sports : 381 participants, 163 filles et 218 garçons.

Pour les actions du service jeunesse, 113 inscrits au service jeunesse, dont 50 filles et 63 garçons.

Concernant les actions du service enfance, donc pendant les vacances scolaires, la Ville accueille environ 47,7 % de filles et 52,3 % de garçons.

Concernant les écoles, nous avons 2459 écoliers, donc 1235 garçons et 1224 filles. En maternelle, 465 garçons et 436 filles et en élémentaire 770 garçons pour 788 filles. Cela reste des données quasiment à l'identique que celles communiquées l'an passé.

Concernant les activités du Centre communal d'action sociale, les membres du conseil d'administration, renouvelés en 2020, comptent 13 administrateurs, dont 8 femmes et 5 hommes.

Le Relais des Sources : les sorties annuelles, 204 personnes inscrites, dont 185 femmes et 19 hommes. Le portage des repas : nous avons livré 6008 repas, dont 4332 aux femmes pour 1676 hommes.

Le repas de fin d'année : 350 personnes inscrites (245 femmes et 105 hommes).

Pour terminer ce rapport, sur l'utilisation du Roissy'Lien, nous avons comptabilisé 214 bénéficiaires, donc 184 femmes et 30 hommes.

Pour conclure, globalement, les données sont à l'identique de ce que j'ai pu vous proposer l'an passé. Il est demandé ce soir au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport de présentation.

M. le Maire.- *Merci, Analia. Y a-t-il des questions ou des remarques ?*

Mme Fuchs.- *Merci pour ce rapport. Pour quelle raison n'y a-t-il plus de repas au Relais des Sources pour les personnes âgées ?*

M. le Maire.- *Il y a une animation au minimum une fois par mois. Il y avait de moins en moins de monde qui le fréquentait contrairement aux activités des après-midis et les animations qui connaissent une énorme croissance, d'où l'arrêt des repas, d'autant que la qualité n'était pas toujours terrible. Par contre, nous avons rajouté des animations régulières. Nous avons mis en place un partenariat avec les Sinopies, il y a 25 personnes à chaque fois.*

Je vous propose de prendre acte.

DÉLIBÉRATION

VU la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

VU le décret n°2015-761 du 24 juin 2015, relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales,

VU le décret du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,

VU les articles L. 2311-1-2 et D. 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport ci-annexé sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la Ville de Roissy-en-Brie en 2023,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration générale et personnel en date du 18 janvier 2024,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de présenter, préalablement aux débats sur le vote du budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes concernant le fonctionnement de la collectivité et les politiques qu'elle mène sur son territoire,

CONSIDÉRANT que les villes de plus de 20 000 habitants doivent élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

CONSIDÉRANT que le rapport ci-annexé dresse un bilan des actions et des politiques mises en œuvre par la Ville en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et rappelle le plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel, ci-annexé, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2024.

Délibération 03/2024

Mandatement du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires

RAPPORTEUR : MME HALLER

Depuis 2016, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-et-Marne propose un service facultatif d'assurance des risques financiers statutaires, notamment arrêts maladie et arrêts de travail, afférents à l'absentéisme des personnels territoriaux.

Les contrats souscrits auprès de CNP/RELYENS Assurances venant à terme au 31/12/24, une procédure de mise en concurrence va être effectuée en 2024 pour le compte des collectivités de Seine-et-Marne, en vue d'obtenir de nouveaux contrats d'une durée de 6 ans (au lieu de 4 ans).

En raison du poids financier important (actuellement près de 16 millions d'euros d'encaissement annuel représentant 462 mairies et établissements publics adhérents) et du principe de mutualisation des résultats des collectivités, le Centre départemental de gestion obtient de meilleurs taux et garanties.

Compte tenu de ces éléments, la commune souhaite souscrire à l'assurance proposée par le Centre départemental de gestion en y adhérant. Comme annoncé, nous bénéficierons de meilleurs taux, de meilleures garanties et surtout le remboursement des salaires des agents qui seraient en arrêt de travail. La prise en charge se ferait dès le premier jour d'un arrêt d'agents, prise en charge totale à 100 %.

DÉLIBÉRATION

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le code de la commande publique,

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion en date du 22 juin 2023 relative au lancement d'un appel d'offres pour un nouveau contrat d'assurance à effet du 1^{er} janvier 2025 d'une durée de 6 ans,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration générale et personnel en date du 18 janvier 2024,

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

CONSIDÉRANT que le Centre départemental de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte de la collectivité, en mutualisant les risques, après mise en concurrence selon les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 6 ans à effet du 1^{er} janvier 2025
- Régime du contrat : Capitalisation

CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite garantir les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à donner mandat au Centre départemental de gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Délibération 04/2024

Signature de la convention unique annuelle relative aux missions du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne pour l'année 2024

RAPPORTEUR : MME HALLER

Le Centre de Gestion propose de reconduire cette convention. Elle nous donne accès à des modules payants. En fonction des besoins des services de ressources humaines, nous avons la possibilité d'y souscrire.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48,

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

VU la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 28 novembre 2023 approuvant les termes de la convention unique annuelle 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne,

VU la convention unique annuelle 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée,

VU la délibération n°04/2023 du Conseil municipal en date du 6 février 2023 approuvant cette convention pour l'année 2023,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration générale et personnel en date du 18 janvier 2024,

CONSIDÉRANT que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

CONSIDÉRANT que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la fonction publique territoriale, de

maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

CONSIDERANT que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

CONSIDERANT que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique »,

CONSIDERANT que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renouveler l'adhésion de ladite convention pour l'année 2024,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine et marne pour l'année 2024 ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

Délibération 05/2024

Modification du tableau des effectifs : création d'emplois pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2024

article L.332-23 du Code général de la fonction publique

RAPPORTEUR : MME HALLER

Il s'agit de la modification du tableau des effectifs avec la création d'emplois, pour faire face à un accroissement saisonnier. Tout est dit dans le titre. Nous souhaitons créer 4 postes d'emplois saisonniers pour un accroissement d'activité au service jeunesse.

DÉLIBÉRATION

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration générale et personnel en date du 18 janvier 2024,

CONSIDERANT qu'en prévision des périodes de vacances scolaires, il est nécessaire de renforcer le service jeunesse pour faire face à un surcroît d'activité et pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier,

CONSIDÉRANT qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de créer pour l'année 2024, les emplois pour accroissement saisonnier d'activité figurant au tableau ci- après :

ANNEE 2024
FILIERE ANIMATION
4 adjoints d'animation

DIT que ces emplois seront pourvus par des personnels recrutés sous contrat à durée déterminée.

DIT que Monsieur le Maire sera autorisé à recruter des agents contractuels sur le fondement de l'article 332-23 2° du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent. La rémunération sera limitée à l'indice majoré correspondant au 1^{er} échelon du grade de référence.

Délibération 06/2024

Modification du tableau des effectifs : Création d'un grade d'infirmière territoriale de classe normale

RAPPORTEUR : MME HALLER

Dans le cadre de la nouvelle réglementation pour le service accueil familial de la collectivité, et compte tenu de la taille de la structure, est imposé le recrutement d'un infirmier/puériculteur. Suite au désistement de la candidate au grade de puéricultrice en décembre 2023, il est proposé au Conseil Municipal de créer un grade d'infirmière territoriale normal à compter du 30 janvier 2024 afin de pouvoir valider la procédure de recrutement.

Cette personne serait donc infirmière territoriale de classe normale à temps non complet, donc à hauteur de 0,30 ETP. Le grade de puéricultrice territoriale vacant sera supprimé lors de la mise à jour annuelle du tableau des effectifs et ce après validation du Comité social territorial.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration générale et personnel en date du 18 janvier 2024,

CONSIDERANT la nouvelle réglementation en vigueur sur l'accompagnement en santé et l'accueil inclusif des jeunes enfants au sein des Services d'Accueil Familial,

CONSIDERANT la procédure de recrutement engagée et le profil retenu pour assurer les missions relatives à l'accompagnement en santé au sein du SAF (Service d'Accueil Familial) de la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'Infirmière territoriale de classe normale, à temps non-complet, à hauteur de 0,30 ETP, pour permettre ce recrutement,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois permanents à compter du 30 janvier 2024 en prenant en compte la création de poste suivant :

CREATION DE POSTES		
	Grade	Date d'effet
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
1	Infirmière territoriale de classe normale	30/01/2024

RAPPELLE que ce poste est créé sur la base d'un temps non-complet de 0,30 ETP.

RAPPELLE que la rémunération versée suivra l'évolution de la valeur du point de la fonction publique.

DIT que les crédits sont inscrits au compte de charges de personnel.

Délibération 07/2024

Révision du tarif relatif au caveau provisoire des cimetières de Roissy-en-Brie

RAPPORTEUR : MME ZERBIB

Le caveau provisoire permet d'inhumer temporairement des défunts dans l'attente d'une inhumation définitive le temps de réalisations de travaux ou l'octroi d'une concession et plus rarement dans l'attente d'un départ du corps à l'étranger.

Le tarif relatif à l'utilisation du caveau provisoire n'avait pas été révisé depuis 2011 et n'a pas fait l'objet d'une revalorisation lors de la dernière délibération fixant les tarifs de concessions de cimetières votée en Conseil Municipal le 6 février 2023. Il est donc apparu nécessaire de le faire évoluer en tenant compte des tarifs actuellement proposés dans les communes proches de Roissy-en-Brie et de même strate.

Lors de la réunion de l'entente Pontault-Roissy qui s'est tenue le 13 décembre 2023, les communes se sont accordées pour réviser le tarif du caveau provisoire à compter du 1er mars 2024 afin d'uniformiser ce tarif sur le territoire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer la tarification pour le caveau provisoire à 10 euros par jour dans la limite maximale de 90 jours.

M. le Maire. - *Merci Danielle pour le travail effectué dans le cadre de ta délégation.*

M. Djebara. - *Je voulais connaître le tarif qui était en vigueur avant parce qu'il n'était pas dans le mémoire qui accompagnait la délibération, et ce, pour comparer et se positionner. J'entends*

l'argument de l'harmonisation territoriale, j'imagine, pour éviter parfois des concurrences. À titre personnel, 10 € par jour cela me paraît élevé, mais je ne sais pas combien de temps cela dure. Je n'ai pas d'éléments.

Mme Zerbib. - *Il est très peu utilisé. L'année dernière, on n'a pas eu de demande. Le tarif était avant de 12 € par mois.*

M. le Maire. - *Oui, mais personne ne l'utilise un mois. L'année dernière, il n'a jamais été utilisé. On a une entente concernant le cimetière. Cela évite le sujet cimetière intercommunal, cimetière de Roissy-en-Brie qui commence à être largement plein. Il s'agit d'harmoniser et d'avoir une cohérence territoriale qui nous oblige, mais, effectivement, cela peut paraître beaucoup. On en a discuté. On a fait un gros travail sur la délibération de l'année dernière sur les columbariums, etc. Sur les concessions, on a dû négocier avec notre partenaire et consœur, oserais-je dire, la Ville de Pontault-Combault.*

Personne ne l'a jamais utilisé un mois. Cela n'existe pas. Tout mois utilisé était compté, quand il est utilisé, c'est une journée. Finalement, on peut dire que c'était presque plus cher.

M. Djebara. - *Qu'est-ce qui nécessite de devoir délibérer là-dessus si ce n'est pas utilisé ?*

M. le Maire. - *C'est le besoin au cas où. C'est un cimetière intercommunal.*

M. Djebara. - *12 € par mois ça allait.*

M. le Maire. - *Oui, mais le problème est celui de la cohérence. Le risque était pour nous de se retrouver avec quelque chose d'injuste, pourquoi pas des gens de Pontault-Combault seraient venus ici à Roissy-en-Brie payer un tarif mon cher. Ce n'était pas gérable.*

M. Djebara. - *On va s'abstenir, tout simplement.*

Mme Zerbib. - *C'est aussi pour s'aligner avec les autres villes.*

M. le Maire. - *Oui. C'est le tarif qui est pratiqué dans les autres villes. J'oserais dire que c'est là une augmentation contrainte, mais pour quelque chose qui n'est jamais utilisé...*

M. Djebara. - *J'ai du mal à voir la contrainte mais bon... !*

M. le Maire. - *Ce n'est jamais utilisé. On n'a pas pléthore de places, c'est un sujet. Vous n'imaginez pas combien de fois on me demande des interventions, cela peut être notamment pour le carré musulman ou israélite parce que très peu en ont. Vous n'imaginez pas la pression que l'on a sur le sujet, sur les différences de traitement.*

Très sincèrement, pour moi si cela pouvait être gratuit et que les gens soient raisonnables, ce serait gratuit.

Mme Fuchs. - *J'avais la même question que Smail. Je ne vois pas pourquoi on augmente. Entre 12 € par mois et 10 € par jour, cela fait quand même 300 €, c'est une grosse augmentation si on prend un mois, même si on ne va pas jusqu'à trois mois. Si en plus, ce n'est pratiquement pas sollicité, je ne vois pas l'intérêt. L'harmonisation n'a pas lieu d'être. On a un cimetière intercommunal.*

M. le Maire. - *C'est une entente intercommunale, il n'est plus intercommunal. Il compile les compétences municipales pour les deux avec une entente de rétrocession des deux. Nous sommes obligés d'harmoniser. Enfin, l'obligation c'est de dire au cas où, que la part roisséenne soit sursollicitée parce que Pontault-Combault est plus cher. De toute façon, et je pense que personne ne m'en voudra à ce moment-là (il faudra délibérer), si cela devait arriver pour un mois, je ne me vois pas envoyer la facture de 12 € fois 30 jours à la famille. Cela ne peut pas arriver. Mais à ce moment-là, je demanderai l'autorisation avant de titrer la famille. On fera quelque chose pour que cela soit sérieux et facturer la journée. Sincèrement, ce n'est pas vu ainsi. On est plus dans de la forme que du fond. On n'a jamais facturé 10 € fois 30 en l'occurrence. Généralement, c'est utilisé une journée. On n'a pas de retour que cela ait été utilisé.*

Mme Zerbib.- On n'a eu aucune utilisation l'an passé.

M. le Maire.- Je crois que l'année d'avant non plus, on a regardé. Par contre, c'est pour éviter de se retrouver coincé.

DÉLIBÉRATION

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2223-15 et L. 2223.-29,

Vu la délibération n°05/2023 du 6 février 2023, relatif à la revalorisation des tarifs des concessions des cimetières de Roissy-en-Brie

VU la délibération n° 122/2018 du 19 novembre 2018 approuvant la convention d'entente entre les communes de Roissy-en-Brie et de Pontault-Combault pour l'exercice de la compétence funéraire,

VU l'avis de la Commission Finances, Administration générale et personnel en date du 18 janvier 2024,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de l'entente réunissant les communes de Roissy-en-Brie et de Pontault-Combault, en date du 13 décembre 2023, quant à la proposition de fixation du nouveau tarif pour le caveau provisoire,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'UNANIMITÉ (6 ABSTENTIONS MME THOREZ, M. DJEBARA, MME FOURNEAU-CHICHE, M. THIERCY, MME FUCHS et M. CHAUVE),

FIXE la nouvelle tarification pour le caveau provisoire à 10 euros par jour dans la limite maximale de 90 jours.

DIT que ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} mars 2024 sur les cimetières de Roissy-en-Brie et celui de Roissy-Pontault.

* * * * *

Sortie de Monsieur THIERCY

QUORUM

Présents : 29

Représentés : 5

Absents non-représentés : 1

Votants : 34

* * * * *

Délibération 08/2024

Versement d'une subvention à l'association Comité de Jumelage

RAPPORTEUR : M. le Maire

En 2023 a eu lieu le 60^{ème} anniversaire du traité de l'Elysée. En 1963, le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer signaient un traité de coopération destiné à sceller la réconciliation entre la France et la République Fédérale d'Allemagne.

La Ville de Roissy-en-Brie souhaite soutenir les actions de l'association du Comité de Jumelage organisées à cette occasion dans le cadre de la collaboration entre la Ville de Roissy-en-Brie et la Ville de Barmstedt. Ce soutien prend la forme d'un financement d'une partie des frais liés au déplacement et à l'accueil de la délégation allemande dans le cadre de leur visite sur la Commune.

Cette visite s'est déroulée du 16 au 19 novembre 2023. Les délégations ont été reçues par la municipalité et ont assisté au vernissage de l'exposition « 60 ans d'amitié franco-allemande » à la Maison des associations Rosa Bonheur. Deux journées de visites à Paris ont également été organisées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de 1500 € à l'association Comité de Jumelage. *Il y a eu plusieurs dons en nature et échanges.*

M. Thiercy.- *Je signale que je ne peux pas prendre part, ni au débat, ni au vote.*

M. le Maire.- *Tout à fait.*

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les projets de règlements intérieurs ci-annexés,

VU l'information de la commission « Culture, Sport, Jeunesse, Vie Associative, Insertion, Affaires sociales » réalisée le 12 janvier 2024,

CONSIDÉRANT que le 60^{ème} anniversaire du traité de l'Elysée a eu lieu en 2023,

CONSIDÉRANT que la Ville de Roissy-en-Brie souhaite soutenir les actions associatives et particulièrement les actions favorisant le jumelage avec la Ville allemande de Barmstedt,

CONSIDÉRANT que la Ville de Roissy-en-Brie souhaite apporter son soutien financier à l'association par une aide financière exceptionnelle de 1500 euros,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE le versement d'une subvention de 1500 euros à l'association Comité de Jumelage d'un montant de 1500 euros

* * * * *

Entrée de Monsieur THIERCY

QUORUM

Présents : 30

Représentés : 5

Absents non-représentés : 0

Votants : 35

Délibération 09/2024

Cession d'un tènement de parcelle à M. B – Cour Jean Zay

RAPPORTEUR : M. ZERDOUN

Il s'agit d'une petite régularisation d'un délaissé foncier de 30 m² qui n'avait pas été inclus dans une rétrocession qui a été faite à l'époque. C'est un petit oubli d'il y a plus de 20 ans. Par courrier du 14 novembre 2023, nous avons donné notre accord sur la cession. Nous avons évidemment consulté les Domaines qui avaient donné leur prix à 37 € du m², donc fois 30 m², soit 1 110 €. L'administré a confirmé son accord sur la chose et sur le prix.

M. le Maire.- Ils sont contents. Ils attendaient cela depuis une trentaine d'années !

DÉLIBÉRATION

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des Domaines en date du 1^{er} Août 2023,

VU le courrier de M. B. [REDACTED] en date du 7 décembre 2023 donnant son accord sur la chose et sur le prix,

VU le plan de géomètre,

VU la commission « Urbanisme, travaux, environnement et sécurité » en date du 16 Janvier 2024,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession d'une partie de tènement de foncier située Cour Jean Zay et appartenant au domaine public, issue de la parcelle cadastrée AL n°388, à M. B. [REDACTED] d'une surface de 30 m² au prix de 37 € par m² soit un total de 1110 € net vendeur (mille cent dix euros).

AUTORISE Le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ces cessions.

Délibération 10/2024

Modification du prix de vente de la parcelle AK 340 – Bâtiment Avicenne

RAPPORTEUR : M. ZERDOUN

Le Conseil Municipal s'est prononcé lors de la séance du 6 décembre 2021 en faveur de la signature d'une promesse de vente de la parcelle cadastrée section AK n°340 d'une superficie de 11a88ca, occupée par le bâtiment Avicenne. Ces locaux vieillissants ne sont plus adaptés à l'accueil d'un service public. Aussi, la Municipalité travaille en parallèle à offrir des locaux plus fonctionnels pour le service Jeunesse et Sport mais aussi pour les Restos du Cœur.

L'acquéreur, la S.C.I. ROISSY LAVOISIER, a pour projet de poursuivre le développement de l'offre en matière de santé sur le site du Village Médical. En effet, sera installée dans ce bâtiment une clinique dédiée à la chirurgie réparatrice et esthétique, pratique innovante et particulièrement recherchée. De plus, le projet sera enrichi d'un pôle dermatologie de pointe, ce qui est un atout supplémentaire par rapport au projet initial *qui avait été évoqué en 2021*.

A la demande de l'acquéreur, toujours très motivé sur ce projet, une discussion a été engagée et il a fait part à la municipalité de difficultés conjoncturelles liées notamment à la très forte hausse des taux d'intérêt et la forte volatilité du coût des travaux qui pourraient remettre en

cause l'équilibre économique de l'opération. Cette hausse marquée a conduit à un accord pour actualiser le prix de vente à hauteur de 815.000€ net vendeur. Cet ajustement permettra par ailleurs de proposer aux médecins qui s'installeront des loyers attractifs et adaptés. *Sans cela, ils auront plus de mal à s'installer, voire ils ne s'installeront pas.*

Comme il se doit puisque l'avis des Domaines est valable un an, nous avons reconsulté. L'évaluation s'élève à 635.000€. Nous proposons de vendre à 815 000 €. Nous vendons encore 28 % très au-dessus de l'évaluation domaniale. Les deux conditions suspensives discutées lors de la promesse de vente initiale qui sont inchangées ; le déclassement des affectations du domaine public devra être fait avant la vente et la vente définitive ne pourra intervenir qu'après emménagement des services dans leurs nouveaux locaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette modification du prix de vente de la parcelle cadastrée AK 340 au profit de la société SCI Roissy Lavoisier ou avec toute autre société qui pourrait s'y substituer. C'est une bonne nouvelle en matière de développement de l'offre médicale.

M. Thiery. - *Cette délibération nous pose problème puisqu'au mois de décembre 2021, il y avait eu une proposition de vente pour 880 000 €. Là, on nous présente la même délibération pour 815 000 € avec une évaluation des Domaines, soit une perte de 140 000 €. À la limite, je peux comprendre que la Ville accepte une baisse du prix de vente pour l'installation de locaux. Ce qui me gêne le plus, c'est le changement d'acquéreur. Nous sommes passés d'une proposition de vente il y a deux ans qui concernait une société d'exercice libéral, une clinique médicale qui souhaitait s'installer à Roissy, à un acquéreur qui est maintenant une société civile immobilière qui, comme par hasard, est également propriétaire de la plupart du foncier du Village Médical. Cela s'apparente plus à une extension d'acquisition foncière qu'à un déménagement ou à une installation d'une clinique médicale.*

Cela veut donc dire qu'il y a un changement d'acquéreur puisque ce n'est pas du tout la même société. La Ville a été très complaisante de laisser tomber 140 000 € dans l'affaire. Qui plus est, je tiens à signaler que l'avis des Domaines, qui ont été relancés pour avoir le prix de vente, mentionne le nom de l'ancien acquéreur avec l'ancien prix d'achat.

M. le Maire. - *C'est toujours le même acquéreur. C'est juste une société de gestion de son patrimoine immobilier. Cela n'a strictement rien à voir avec le propriétaire de la pharmacie de la gare. Il y a eu une renégociation. Cela faisait partie de notre première délibération, si les taux d'intérêt augmentaient de manière importante en 2 ans, un peu plus, il pouvait renégocier. C'est pour cela que nous voulons aller à l'acte authentique pour septembre.*

C'est marrant car vous n'avez pas posé ces questions en Commission ; j'ai le rapport de la Commission. C'est quand même un problème. En Commission, on travaille, on pose des questions ; on a le droit de les reposer en Conseil Municipal, mais on ne peut pas travailler ainsi. On vous aurait apporté les mêmes réponses, non pas que les collègues n'ont pas envie de partager vos réflexions qui peuvent être intéressantes, mais votre comportement s'apparente à un manque de franchise.

Jonathan, veux-tu compléter ?

M. Zerdoun. - *Oui, tout à fait, Monsieur le Maire. Je m'étonne de cette remarque, d'autant plus Max, que vous parlez d'une baisse de 140 000 €. On n'est pas du tout à ce montant-là. On est à une actualisation de 880-815 = 65 000 €. On vend donc un bien 815 000 € alors qu'il est évalué à 635 000 €. Je pense que c'est de la bonne gestion de l'argent public, d'autant plus que c'est quand même pour faire quelque chose d'intérêt général, de la santé. Vous savez bien qu'en matière de santé, si les loyers et les prix d'achat sont déraisonnés, les loyers vont*

être déraisonnables et les médecins ne viendront pas. C'est aussi l'intérêt général que de favoriser l'implantation de médecins à des tarifs qui sont de l'ordre du raisonnable.

M. le Maire.- Je tiens à rappeler que c'est de la dermatologie de ville, pas qu'esthétique. C'est de la dermatologie réparatrice ou qui soigne.

M. Thiercy.- Je voudrais répondre à l'accusation comme quoi je n'avais pas posé cette question en Commission, ce qui est vrai d'ailleurs. J'ai reconnu vis-à-vis de M. Zerdoun que je n'avais pas eu le temps de préparer cette Commission, puisque je lui avais demandé le rappel de la somme initiale.

Je tiens à signaler quand même aussi que je suis élu municipal de l'opposition, je travaille. J'ai un peu plus de temps à préparer les Conseils municipaux que les Commissions où je n'ai que mes soirées à y consacrer. Il n'y a aucune malhonnêteté dans l'affaire, juste à éclaircir une situation. D'autant plus qu'il y a un document officiel de l'avis des Domaines qui est divergent par rapport au rapport de présentation et que l'on tient à avoir des éclaircissements.

M. le Maire.- C'est faux. Il n'est pas divergent.

M. Thiercy.- Vous annoncez un prix de vente d'il y a 2 ans, qui n'est plus le nouveau prix de vente. Vous changez d'acquéreur...

M. le Maire.- C'est l'objet de la délibération. Non, on ne change pas d'acquéreur. C'est la même personne physique mais avec une nouvelle société de gestion. C'est exactement le même acquéreur, le même projet. Il a un exercice libéral et à côté il a une SCI. Il fait le montage qui lui convient. Sinon il aurait fallu redélibérer au moment du passage à l'acte authentique, ce qui était complètement ridicule.

Mes collègues élus travaillent aussi, ils préparent. Je ne dis pas que l'on n'a pas le droit de poser des questions, mais on essaye d'avoir le même comportement. C'est une remarque, c'est tout. J'ai le droit d'en faire.

À nouveau, cela s'apparente soit un oubli ou à autre chose.

M. Zerdoun.- J'aurais aimé avoir le plaisir d'en échanger aussi avec votre présidente de groupe en réunion des présidents de groupe, mais elle ne vient pas et ne daigne pas prévenir de son absence.

Mme Fuchs.- Monsieur Zerdoun, j'ai dit que je ne viendrai pas ! Je ne vois pas l'intérêt de venir à une Commission des présidents pour parler de l'ordre du jour. L'organe officiel, c'est le Conseil Municipal.

M. Zerdoun.- Prévenez avant !

M. le Maire.- Ce n'est pas grave. Cela s'appelle la volonté d'ouvrir le débat et la démocratie. Il y en a d'autres qui viennent, ils ne s'en plaignent pas. Ne vous inquiétez pas, ce n'est pas grave. Je ne vais pas polémiquer là-dessus, mais merci de le rappeler.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°102/2021 en date du 6 décembre 2021,

VU l'avis des Domaines en date du 20 décembre 2023,

VU la commission « Urbanisme, travaux, environnement et sécurité » en date du 16 Janvier 2024,

CONSIDÉRANT la promesse de vente en date du 06 septembre 2022 signée entre la société L.P.V.E et la Commune pour la cession de la parcelle cadastrée AK 340,

CONSIDÉRANT la nouvelle proposition de prix d'achat de la société L.P.V.E pour un montant de 815.000 €,

CONSIDÉRANT le souhait de la Municipalité d'intégrer les bureaux du service Jeunesse et Sports près d'un équipement sportif et dans des locaux plus appropriés,

CONSIDÉRANT que le projet de l'acquéreur vient compléter les services médicaux du Village Médical,

CONSIDÉRANT qu'à la demande de l'acquéreur le prix de la cession sera modifié par avenant à la promesse de vente,

CONSIDÉRANT la substitution de la société SELARL CERDPE par la société L.P.V.E à la promesse de vente,

CONSIDÉRANT que les autres modalités de la délibération n°102/2021 en date du 6 décembre 2021 demeurent, notamment concernant les conditions suspensives à la vente,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, par 33 voix POUR, 2 CONTRE (M. THIERCY, MME FUCHS),

PREND ACTE de la substitution de la société SELARL CERDPE par la société S.C.I. ROISSY LAVOISIER à la promesse de vente.

APPROUVE la modification du prix de vente de la parcelle cadastrée AK 340 au profit de la société S.C.I. ROISSY LAVOISIER, ou avec toute autre société pouvant s'y substituer, pour un montant de 815.000 €.

DIT que les autres dispositions de la délibération n°102/2021 en date du 6 décembre 2021 demeurent, notamment en ce qui concerne les conditions suspensives.

On dira qu'il ne faut pas d'installation de dermatologue. On continuera à faire 150 kilomètres pour trouver un dermatologue ! Tant pis pour les Roisséens. Il ne faudra pas oublier de le dire. La santé, c'est certainement secondaire... !

Je tiens aussi à remercier Olivier, que j'ai oublié de remercier tout à l'heure. Merci pour la préparation de la salle et ce que vous faites depuis 8 ans ainsi que la modernisation de nos instances. Je tenais à le dire officiellement. Cela fera partie du compte rendu.

Belle soirée et à bientôt.

Monsieur le Maire constatant que l'ordre du jour est épuisé,
il lève la séance à 21 heures.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre M. le Maire et la
secrétaire de séance,

Pour Extrait Conforme en Mairie, le 29 janvier 2024,

François BOUCHART,



Maire de Roissy-en-Brie
1^{er} Vice-président de la communauté
d'agglomération, Paris-Vallée de la Marne

Danielle ZERBIB,



Conseillère Municipale déléguée,
Secrétaire de séance.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun
dans un délai de 2 mois à compter de leur affichage.